

04 mar 2008 -15:17

10 millions d'euros complémentaires pour mesures de sécurité supplémentaires pour les chemins de fer

La ministre Vervotte budgétise 10 millions d'euros complémentaires pour des mesures supplémentaires.

Aujourd'hui à Louvain, la 1000ème caméra de surveillance est mise solennellement en service en présence d'Inge Vervotte, Louis Tobback et Jannie Haek, administrateur délégué du groupe SNCB. Pourtant, des efforts continus s'imposent, car la vidéosurveillance n'est pas la réponse à tous les problèmes d'insécurité.

A l'initiative de la ministre des Entreprises publiques Inge Vervotte, le gouvernement budgétise donc 10 millions d'euros complémentaires pour des mesures supplémentaires de sécurité ferroviaire.

La ministre Vervotte budgétise 10 millions d'euros complémentaires pour des mesures supplémentaires. Aujourd'hui à Louvain, la 1000ème caméra de surveillance est mise solennellement en service en présence d'Inge Vervotte, Louis Tobback et Jannie Haek, administrateur délégué du groupe SNCB. Pourtant, des efforts continus s'imposent, car la vidéosurveillance n'est pas la réponse à tous les problèmes d'insécurité. A l'initiative de la ministre des Entreprises publiques Inge Vervotte, le gouvernement budgétise donc 10 millions d'euros complémentaires pour des mesures supplémentaires de sécurité ferroviaire.

1500 caméras d'ici 2010

En plus d'un effectif en personnel de sécurité pratiquement multiplié par trois ces dernières années (de 316 en 1999 à 900 aujourd'hui, Securail et Police des chemins de fer confondus) et d'une collaboration étroite avec les autorités locales, les services de police et les instances judiciaires, la vidéosurveillance fournit une contribution réelle à la sécurité et au sentiment de sécurité des clients et du personnel.

L'installation de 1500 caméras de surveillance supplémentaires dans les 51 plus grandes gares belges a démarré en 2006, représentant un investissement de 11 millions d'euros. Les images sont suivies nuit et jour au Centre national de contrôle à Bruxelles, récemment transformé en Security Operations Center, de sorte qu'en cas de problème dans les gares, l'intervention peut être rapide et adaptée. Le programme d'installation de 1500 caméras de surveillance d'ici 2010 respecte les délais prévus.

Dans la gare pilote d'Ottignies, l'effet dissuasif s'est marqué par une baisse de 21% du nombre de délits. Durant les 7 mois opérationnels en 2007, la police a demandé des images caméra à 221 reprises. Dans 170 cas, cela a contribué à l'enquête. Les images permettent en outre une intervention rapide et adaptée en cas d'incident et de problème.

10 millions d'euros pour des mesures de sécurité supplémentaires

Malheureusement, la vidéosurveillance n'est pas la réponse à tous les problèmes d'insécurité. L'an dernier, le Groupe SNCB a enregistré une hausse de 20% des cas d'agressions à l'encontre de membres du personnel, principalement du personnel de train. Dans 231 des 918 cas, il s'est même agi de coups et

blessures.

La ministre des Entreprises publiques, Inge Vervotte, considère la sécurité, aussi bien pour les voyageurs que pour le personnel, comme un pilier important d'un trafic ferroviaire de qualité :

*« Les agressions sont un phénomène de société, mais cela ne doit pas nous empêcher de faire le nécessaire pour garantir la sécurité tant des voyageurs que du personnel accompagnant. Le souci de sécurité doit faire partie d'une approche globale. Pour mieux y répondre, 10 millions d'euros complémentaires ont été dégagés pour des mesures de sécurité supplémentaires. »*